Les Canadiens en Afrique

Les contingents canadiens envoyés au Transvaal ne semblent pas fort satisfaits de leur sort à en juger par les différentes lettres particulieres parues dans tous le journaux.

On se fera une idée des fatigues et des misères de la campagne dans l'Afrique-Sud, par cet extrait d'une lettre envoyée de Roudebush par le fils du lieutenant-colonel L. E Hudon, qui fait partie du 1er contingent :

"Vous serez sans doute surpris d'apprendre que je suis presque entièrement chauve, à l'heure actuelle. Un bon nombre de mes braves compagnons ont des cheveux gris, et il n'y a pas à s'en étonner.

Le jeune Williamson, de mon régiment, qui a été blessé à Paardeberg. et qui est actuellemont ici, a les cheveux presque blancs ; cependant il n'est âgé que de 17 ans et 8 mois. Imaginez quelle va être la surprise de sa mère en le revoyant."

Un autre soldat de la Cie A, dans une lettre datée de Wineburgh 7 Mai écrit ce qui suit à un amis de Winnipeg.

"Tout serait pour le mieux si nous avions seulement un officier qui s'occupât de nous et qui nous traita comme des hommes et non comme des chiens.

Nous avons eu trois heures de repos sur 22, et lorsque durant le jour nous avions un instant de repos, on ne nous permettait pas de nous étendre à l'ombre des voitures, il nous fallait rester exposés à la plus torte chaleur du jour. Il n y a pas un homme de la Cie A qui n'ait mal au cœur de tout cela."

D'autre part, il appert que le premier contingent de 1000 hommes est aujourd'hui réduit par les pertes et les maladies à 370 hommes.

Le pays le plus froid

Le pays habité le plus froid est un petit bourg de 234 habitants, situé à 13 degrés de latitude du pôle Nord, c'est-à-dire parle 77e degré sur la côte Nord du Groënland.

Il est à croire que ces malheureux ne ressentent pas le froid comme nous l'éprouverions si quelque circonstance fortuite nous transportait chez eux. Toutefois, leur situation boréale est eertainement la cause de leur état social embryonnaire.

Ils ne connaissent pas l'écriture ; leur idiome est un dialecte dérivé du chinois. Aucune monnaie en cours ; ils se borneut aux échanges en nature, échanges bien restreints, car aucun végétal ne pousse sur leur sol glacé. Ils vivent uniquement de chasse et de pêche. Ce ne sont point des sauvages cependant, au sens technique du mot. Il est à remarquer que les pays d'extrême froidure ont des populations d'intelligence, élémentaire, de vie sociale bornée, mais de mœurs douces et chastes.

Les races équatoriales, au contraire, sont plus souvent sanguinaires et féroces.

Effet physique de l'atmosphère : le soleil, qui produit la vie, amène aussi l'exaltation de la puissance de vivre et son abus ; le froid et l'absence de lumière débilitent la volonté et retardent l'initiative.



DES SOUMISSIONS Cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour l'Ecluse et la chaussée des Rapides de St. André, Rivière Rouge, Man." seront reçues à ce bureau jusqu'à lundi, le 16 juillet 1900, pour la construction d'une écluse et d'une chaussée en béton aux Rapides de St. Andre, Rivière Rouge, Province de Manitoba.

Les plans et devis pourront être vus à ce ministère, aux bureaux de M. Zéph, Malhiot, ingénieur résident à Winnipeg ; de M. H. A. Gray, ingénieur résident, édifice de la "Confederation Life," Toronto ; de M. C. Desjardins, commis des Travaux Publics, bureau de poste, Montréal ; et de Ph. Béland, commis des travaux, bureau de poste, Québec. Les formules de soumissions pourront être aussi obtenues aux bureaux precités.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées qui seront fournies, et être signées par les soumissionnaires eux-mêmes ; aucune autre ne sera prise en considération.

L'entrepreneur devra se conformer aux règlements qui seront passés par le Gouverneur Général en Conseil, concernant l'accommodement, le traitement médical et la protection sanitaire pour les travaillants employés sur l'ouvrage.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée, pour une somme égale à dix pour cent de son montant (10 p. c.,) et fait à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire dont l'offre aura été acceptée refuse de signer le contrat, ou s'il ne l'exécute pas intégralement.

Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
JOS. R. ROY,
Secrétaire-suppléant.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 13 juin 1900.

M. Jos. Lecomte doit partir aujourd'hui pour le Portage du Rat où il va rencontrer les excursionnistes venant de la Province de Québec.